

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 14 OCTOBRE 2025

Etat des présents

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 octobre à 18H30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PECORINI, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Luc PECORINI Maire, Messieurs Jacques BONAGURO, Gérard BRUN, Adjoints, Madame Madeleine CHAGNY, Madame Hadja Daffa DIOP, Adjointes, Mesdames Véronique EUGENE, Dominique DAUSSE Karen SIMONIN, Conseillères Municipales, Messieurs, Boris ORGEVAL, Albert WALKER, Bruno VERDONNET Conseillers Municipaux.

Absents excusés avec un pouvoir :

Madame Nathalie GOUY PAILLER donne pouvoir à Monsieur PECORINI
Madame Ingrid MADOEUF donne pouvoir à Monsieur VERDONNET
Monsieur Bernard ESCANDE donne pouvoir à Monsieur ORGEVAL

Absent excusé :

Monsieur Alexandre BALDELLI

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme Véronique EUGENE, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées

Présentation par l'ONF de l'aménagement de la forêt communale de Bossey

Madame Delphine ASSE et Monsieur Nathan DEVIN nous ont présenté le plan pour les prochaines 20 années de la forêt de Bossey qui a une surface 129,45 Ha.
Ce plan mentionne l'état des lieux de la Forêt et les propositions de gestion.
La commune devra délibérer dans les prochains mois sur ce plan.

Point 1 : Approbation du compte-rendu du 9 septembre 2025

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 septembre 2025.

Vote : Adopté à l'unanimité

Point 2 : Choix du prêteur pour les travaux route de la Mairie et place de Laidefeur

En commission des finances du 8 octobre 2025, nous avons analysé les offres.

Caractéristiques :

Montant : 500 000 €

Durée : 15 ans

Echéance : amortissement constant.

Sur 4 demandes, nous avons eu 2 propositions.

- Le Crédit Agricole des Savoie
- La Banque Postale

La commission des finances vous propose de choisir le Crédit Agricole avec un taux de 3.69% et frais de dossier de 0.10% du montant emprunté soit 500 €

La seconde la banque postale a un taux de 3.72 % et des frais d'engagement de 0.10% du capital soit 500 €

Le conseil, à l'unanimité, retient l'offre du Crédit Agricole des Savoie

Point 3 : Décisions modifications n° 1

La commission des finances a analysé la situation des comptes.

Il est nécessaire de réajuster certains comptes.

De ce fait, la commission des finances propose la décision modificatives n° 1

Sens	Compte	Libellé	Proposition
INVESTISSEMENT			
D	10222	FCTVA	-4 000,00 €
D	10226	Taxe d'aménagement	4 000,00 €
chapitre	10	Dotations fonds	0,00 €
D	2111	Terrains nus	-50 000,00 €
D	2121	Plantations d'arbres	3 000,00 €
D	2128	Autres agencements	8 000,00 €
D	21351	Installations générales des constructions	-38 000,00 €
D	2152	Installations de voirie	100 000,00 €
D	215738	Autre matériel et outillage de voirie	6 000,00 €
D	2158	Autres matériel et outillages techniques	-6 000,00 €
D	21831	Matériel informatique scolaire	2 000,00 €
D	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	25 000,00 €
chapitre	21	Immobilisations corporelles	50 000,00 €
total dépenses			50 000,00 €
chapitre	021	Virement de la section de fonctionnement	50 000,00 €
total recettes			50 000,00 €
FONCTIONNEMENT			
D	60612	Électricité	-10 000,00 €
D	60621	Combustibles	10 000,00 €
D	60622	Carburant	-3 000,00 €
D	60631	Produits d'entretien	4 000,00 €
D	6068	Autres matières et fournitures	5 000,00 €

D	61521	Entretien terrains	-7 000,00 €
D	615221	Entretien et réparations bâtiments publics	-10 000,00 €
D	615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	1 000,00 €
D	615231	Entretien et réparations sur voirie	2 000,00 €
D	615232	Entretien et réparations sur réseaux	-8 000,00 €
D	6156	Maintenance	-3 000,00 €
D	6182	Documentation	7 000,00 €
D	6188	Autres frais divers	2 000,00 €
D	6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00 €
D	6234	Réception	-14 000,00 €
D	6241	Transports de bien	1 000,00 €
D	6248	Transports collectifs	3 000,00 €
D	6281	Concours divers	-5 000,00 €
D	62875	Remboursement de frais aux communes	-3 000,00 €
D	62876	Remboursement de frais à la CCG	1 000,00 €
D	63512	Taxes foncières	-1 000,00 €
D	63513	Autres impôts	-2 000,00 €
chapitre	011	Charges à caractère général	-29 000,00 €
D	65741		-8 000,00 €
D	65748		7 000,00 €
D	65818		4 500,00 €
D	65888		500,00 €
chapitre	65		4 000,00 €
D	739118		25 000,00 €
chapitre	014		25 000,00 €
chapitre	023		50 000,00 €
total dépenses			50 000,00 €
R	6419		10 000,00 €
chapitre	013		10 000,00 €
R	732251		-10 000,00 €
chapitre	73		-10 000,00 €
R	74888		50 000,00 €
chapitre	74		50 000,00 €
total recettes			50 000,00 €

Instauration du principe de la redevance réglementée sur les chantiers provisoires.

A ce jour, nous percevons que la RODP (redevance d'occupation du domaine public) historique.

Par contre, nous n'avons pas délibéré pour la RODP chantiers provisoires.

Convention avec Collonges sous Salève pour le centre de loisirs accès aux familles de Bossey

Collonges sous Salève nous a transmis une convention d'accès au centre de loisirs pour les familles de Bossey.

Les familles de Bossey pourront accéder au centre de loisirs aux mêmes conditions tarifaires que les familles collongeoises.

La commune de Bossey s'engage à participer au complément du financement des séjours ou activités.

Subvention tennis club d'Archamps Bossey

Subvention de 5 000 €